

COMMUNE DE CUVAT

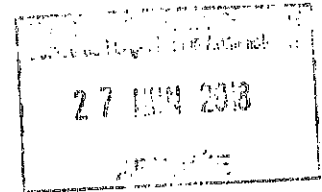
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 201806/02/02

Le 25 juin 2018

le Conseil Municipal de la Commune de CUVAT, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique BATONNET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Présent (s) : 10
Représenté (s) : 00



Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2018

Présents ou représentés : MM. Dominique BATONNET, Marcelle BUFFARD, François RIGNOT, Richard VALVIN, Dominique GIRARDAIN, Marie-Hélène MOLLIER, Fabien RITTAUD, Nicolas AVIGNON, Estelle BOUVERAT, Dominique MUGNIER-DEPRES.

Absents excusés : Jacques JAMES, Donat LAVOREL, Hervé BOUVET.

**OBJET : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CUVAT - DELIBERATION
TIRANT LE BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊTANT LE PROJET DE PLU.**

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-11 à L.153-22 et R.153-2 à R. 153-10,

VU la loi N°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la loi N° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové,

VU la délibération en date du 12 janvier 2015, prescrivant la révision d'un Plan Local d'Urbanisme, et définissant les modalités de la concertation,

VU le procès-verbal du Conseil municipal en date du 18 octobre 2016 relatif aux orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme,

VU la délibération en date du 12 décembre 2016, emportant application des nouvelles dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme conformément au décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la l'évolution de la partie réglementaire du livre Ier du Code de l'Urbanisme et portant modernisation du contenu des plans locaux d'urbanisme,

VU le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire, conformément à l'article L.103-6 du code de l'urbanisme,

VU le projet de plan local d'urbanisme et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables de la commune, le règlement, les documents graphiques et les annexes, conformément aux articles R. 151-1 et suivants du code de l'urbanisme qui a fait l'objet d'une présentation en séance et a été mis à disposition pour consultation par l'ensemble des conseillers municipaux,

.../...

Considérant que le projet de PLU révisé est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision ainsi que, à leur demande, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale, directement intéressés, à la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, conformément aux articles L.153-16 et L. 153-17 du code de l'urbanisme, ainsi qu'aux associations locales d'usagers agréées, associations de protection de l'environnement agréées ou communes limitrophes conformément à l'article L.132-12 du code de l'urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ (8 voix pour et 2 abstentions) :

↳ **TIRE** le bilan de la concertation sur le projet de Plan Local d'Urbanisme,

↳ **ARRÊTE** le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CUVAT tel qu'il est annexé à la présente délibération,

↳ **PRÉCISE** que le projet de plan local d'urbanisme arrêté sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du PLU conformément à l'article L.153-16 du code de l'urbanisme,

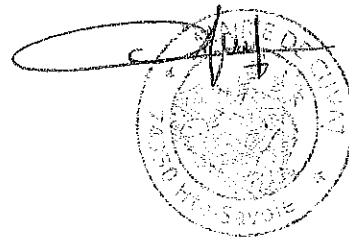
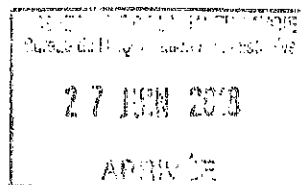
↳ **PRÉCISE** que le projet de plan local d'urbanisme arrêté sera communiqué pour avis aux communes limitrophes et organismes qui ont demandé à être consultés,

↳ **DIT** que la présente délibération sera transmise à M. le préfet et sera affichée pendant un mois en mairie, conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme,

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération et, notamment, à signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à cette opération.

Pour Copie Conforme,

Le Maire
Dominique BATONNET



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le : 27 JUIN 2018
Notifié ou publié le : 27 JUIN 2018